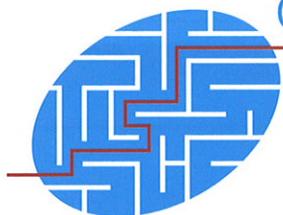


# Demande d'ouverture

pour vous ou vous et votre conjoint

mon dossier personnel  
de retraite®



*Cette demande d'ouverture vous permet  
de souscrire pour vous uniquement,  
ou vous et votre conjoint de façon simultanée  
afin de bénéficier d'un tarif préférentiel.*

**FranceRetraite.**

Groupe Adding

BP 82 - 69813 Tassin Cedex  
tél : 0892 700 323 - contact@franceretraite.fr - www.franceretraite.fr



Références : \_\_\_\_\_  
 Code contrat : 9 \_\_\_\_\_  
 Code titulaire : \_\_\_\_\_

## Renseignements administratifs



Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
 Nom de jeune fille : \_\_\_\_\_ Date de naissance : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
 N° de sécurité sociale : [ ]  
 Adresse personnelle : \_\_\_\_\_  
 Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
 Tél perso : \_\_\_\_\_ Tél pro : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_  
 Employeur actuel : \_\_\_\_\_ Fonction : \_\_\_\_\_

## Si votre conjoint souscrit simultanément un 1<sup>er</sup> Bilan

**Vous pouvez bénéficier d'un tarif préférentiel**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
 Nom de jeune fille : \_\_\_\_\_ Date de naissance : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
 N° de sécurité sociale : [ ]  
 Tél perso : \_\_\_\_\_ Tél pro : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_  
 Employeur actuel : \_\_\_\_\_ Fonction : \_\_\_\_\_

## Services et Cotisations



Cochez les services demandés  
 (Tarifs en €, TTC)

Code titulaire : \_\_\_\_\_  
 (réservé à France Retraite)

1 <sup>er</sup> Bilan Retraite :	Vous	Votre conjoint	Simultanément
<b>Ouverture</b> de "mon Dossier Personnel de Retraite", inventaire de mes droits acquis	<input type="checkbox"/> 950 €	<input type="checkbox"/> 950 €	<input type="checkbox"/> 1615 €
<b>Services associés</b> (après édition du 1 <sup>er</sup> bilan) :	Vous	Votre conjoint	Simultanément
<b>Rachat de trimestres</b> pour les années d'études ou années incomplètes	<input type="checkbox"/> 600 €	<input type="checkbox"/> 600 €	<input type="checkbox"/> 1020 €
<b>Simulation</b> (Bilan supplémentaire, simulant un scénario différent de celui de mon 1 <sup>er</sup> Bilan)	<input type="checkbox"/> 240 €	<input type="checkbox"/> 240 €	<input type="checkbox"/> 408 €
<b>Liquidation</b> (Assistance pour le déclenchement de mes demandes de liquidation et contrôle des pensions liquidées)	<input type="checkbox"/> 600 €	<input type="checkbox"/> 600 €	<input type="checkbox"/> 1020 €
<b>Total des cotisations :</b>	€	€	€

Pour être valable(s), cette ou ces souscription(s) doivent être accompagnées de leur règlement de \_\_\_\_\_ € ttc à l'ordre de France Retraite.

La facture correspondante vous sera envoyée sur simple demande.

Veuillez joindre à cette ou ces souscription(s), le(s) mandat(s) et la ou les photocopie(s) recto-verso des pièces d'identité.

Nous déclarons avoir pris connaissance des conditions générales de France Retraite SA, en acceptant les dispositions et en avoir conservé un exemplaire.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature(s) précédée(s) de la mention "lu et approuvé".

Pour France Retraite



## Renseignements administratifs pour vous.

# MANDAT

Code titulaire : Nom :  Prénom : Nom de jeune fille :  Date de naissance : N° de sécurité sociale : Adresse personnelle : Ville :  Code postal : Tél perso :  Tél pro :  Email : 

Je soussigné, donne mandat à France Retraite SA – 11 bis, rue Volney - 75002 Paris

afin qu'en mon nom, France Retraite puisse recueillir auprès des employeurs, organismes de retraite et de capitalisation, l'ensemble des informations nécessaires à l'évaluation de mes droits à la retraite (liste non exhaustive) :

- **auprès des employeurs** : historique des rémunérations brutes soumises à cotisations • régimes de retraite en vigueur • noms et adresses des organismes • taux et bases de cotisation • accords d'entreprise • conventions spécifiques...
- **auprès des institutions de retraite par répartition** : relevés des lignes de carrière • nombre cumulé de points acquis • historique des valeurs de points • historique des salaires de référence • taux et base de cotisation de l'employeur...
- **auprès des institutions de retraite par capitalisation** : conditions générales et particulières des contrats • montant de la dernière prime annuelle • taux et base de cotisation • taux de chargement sur prime • taux de chargement sur épargne • historique des taux nets de capitalisation financière • montant de l'épargne constituée...

Je donne ce mandat à compter de ce jour, valable pour la durée de chaque titularisation.

Fait à  le 

Pour France Retraite

Signature précédée de la mention "lu et approuvé, bon pour mandat".

Loi du 6 janvier 1978 : Le(s) signataire(s) peut (peuvent) demander communication et rectification de toute information le concernant.

**Mandat à joindre à votre demande, mention et signature originales**



## Renseignements administratifs pour votre conjoint.

# MANDAT

Code titulaire : Nom :  Prénom : Nom de jeune fille :  Date de naissance : N° de sécurité sociale : Adresse personnelle : Ville :  Code postal : Tél perso :  Tél pro :  Email : 

Je soussigné, donne mandat à France Retraite SA – 11 bis, rue Volney - 75002 Paris

afin qu'en mon nom, France Retraite puisse recueillir auprès des employeurs, organismes de retraite et de capitalisation, l'ensemble des informations nécessaires à l'évaluation de mes droits à la retraite (liste non exhaustive) :

- **auprès des employeurs** : historique des rémunérations brutes soumises à cotisations • régimes de retraite en vigueur • noms et adresses des organismes • taux et bases de cotisation • accords d'entreprise • conventions spécifiques...
- **auprès des institutions de retraite par répartition** : relevés des lignes de carrière • nombre cumulé de points acquis • historique des valeurs de points • historique des salaires de référence • taux et base de cotisation de l'employeur...
- **auprès des institutions de retraite par capitalisation** : conditions générales et particulières des contrats • montant de la dernière prime annuelle • taux et base de cotisation • taux de chargement sur prime • taux de chargement sur épargne • historique des taux nets de capitalisation financière • montant de l'épargne constituée...

Je donne ce mandat à compter de ce jour, valable pour la durée de chaque titularisation.

Fait à  le 

Pour France Retraite

Signature précédée de la mention "lu et approuvé, bon pour mandat".

Loi du 6 janvier 1978 : Le(s) signataire(s) peut (peuvent) demander communication et rectification de toute information le(s) concernant.

**Mandat à joindre à votre demande, mention et signature originales**

FRANCE RETRAITE SA (ci-après désignée FRANCE RETRAITE), après souscription par le client d'une demande d'ouverture d'un dossier désigné " Mon dossier personnel de retraite " (ci-après désigné « DPR »), conduit pour chaque titulaire le recensement de ses droits acquis à la retraite, l'évaluation prévisionnelle desdits droits à l'âge du départ à la retraite et l'édition d'un document de synthèse, le Bilan Prévisionnel de Retraite (ci-après désigné « BPR »). FRANCE RETRAITE peut aussi réaliser, à la demande du titulaire, des prestations complémentaires telles que l'actualisation de son BPR, la simulation, l'étude technique sur le rachat de droits, et au terme de la carrière professionnelle du titulaire, le déclenchement des demandes de liquidation des droits et le contrôle du montant des pensions liquidées.

Les présentes conditions générales ont pour objet de préciser les conditions d'exécution de ses prestations par FRANCE RETRAITE. Elles n'ont de valeur contractuelle qu'accompagnées de la formule de Demande d'ouverture du DPR dûment complétée et signée, avec laquelle elles forment un tout indivisible désigné ci-après par "le contrat". Sauf stipulation contraire, les éventuelles commandes ultérieures de prestations complémentaires par le titulaire s'inscriront également dans le champ d'application du présent contrat.

## 1 - Définitions

Pour la formation comme l'exécution du présent contrat, on entend par :

- « Titulaire » : toute personne ayant signé une demande d'ouverture d'un DPR et ayant dûment acquitté les cotisations exigibles. Chaque titulaire a droit à une assistance téléphonique avec un gestionnaire de DPR. Ce droit est limité à la durée de sa titularisation pour toute question concernant son DPR ou l'actualité dans le domaine de la retraite ; il naît avec l'ouverture d'un DPR et s'éteint le cas échéant 12 mois après la dernière commande d'une prestation complémentaire, conformément à l'article 5.
- « mon dossier personnel de retraite » (DPR) : l'ensemble des éléments et informations sur le titulaire, permettant le recensement de ses droits acquis, l'évaluation prévisionnelle de ses droits à l'âge de départ à la retraite et l'édition d'un BPR puis, si le titulaire le souhaite, la réalisation des différentes prestations complémentaires par FRANCE RETRAITE.
- « Bilan Prévisionnel de Retraite » (BPR) : la synthèse des droits acquis et du calcul des pensions.
- « Prestations complémentaires » : l'ensemble des services proposés par FRANCE RETRAITE et qui peuvent être accomplis après réalisation et édition du 1<sup>er</sup> BPR, cette liste n'étant pas limitative et pouvant être complétée ultérieurement par FRANCE RETRAITE.
- « Actualisation » : le suivi de son DPR, incluant la mise à jour de son précédent BPR et l'édition d'un nouveau BPR réalisé sur la base d'un inventaire des droits acquis au 31 décembre de l'année (N-1), précédant celle de la demande (N).
- « Simulation » : la réalisation d'un BPR supplémentaire, simulant un scénario différent de celui de la situation professionnelle du titulaire prise en compte pour le 1<sup>er</sup> BPR.
- « Liquidation » : l'assistance pour le déclenchement des demandes de liquidation et contrôle des pensions liquidées. Le service doit être commandé (souscription et paiement) impérativement 6 mois minimum avant la date de départ à la retraite souhaitée.
- « Etude technique sur le rachat de droits pour les années d'études et les années incomplètes » : la faisabilité et le coût, pour le titulaire, de racheter des droits supplémentaires auprès des institutions de retraite. Cette étude est réalisée exclusivement à partir d'un BPR actualisé au 31 décembre de l'année (N-1) précédant celle de la demande (N).
- Les résultats sont exprimés sur la base des données économiques disponibles au premier janvier de l'année (N) d'édition du BPR.

## 2 - Délais de réalisation des prestations accomplies par FRANCE RETRAITE

Les prestations de FRANCE RETRAITE sont réalisées dans les délais suivants :

- 1<sup>er</sup> Bilan Prévisionnel de Retraite : le délai de réalisation est tributaire de celui qui sera nécessaire à la collecte des informations ; le délai moyen constaté est de 6 mois à compter de la date de réception par FRANCE RETRAITE du cahier "historique de carrière" fourni par FRANCE RETRAITE, dûment rempli par le titulaire.
- Actualisation : 2 mois à compter de la date de réception de la demande accompagnée de la cotisation correspondante et des informations nécessaires.
- Simulation : 1 mois à compter de la date de réception de la demande accompagnée de la cotisation correspondante et des informations nécessaires.
- Liquidation : 1 mois à compter de la date de réception de la demande accompagnée de la cotisation correspondante pour le déclenchement des demandes de liquidation, et 1 mois à compter de la date de réception de l'ensemble des titres de pensions pour le contrôle du montant des pensions liquidées.
- Etude technique sur le rachat de droits : 1 mois après réception de la réponse du titulaire sur l'option de rachat qu'il aura choisie parmi celles qui lui seront suggérées.

## 3 - Champ d'application

Le champ d'application de la fourniture des prestations accomplies par FRANCE RETRAITE est limité aux régimes sociaux dépendants du droit français.

## 4 - Ouverture ou réouverture de " mon dossier personnel de retraite " (DPR)

Toute personne, quels que soient son secteur d'activité et son statut professionnel, peut demander l'ouverture et être titulaire d'un DPR.

A cet effet, elle fournit à FRANCE RETRAITE une demande d'ouverture d'un DPR et s'acquitte de la cotisation d'ouverture du DPR.

## 5 - Date d'effet/ Durée

- Le contrat et la titularisation prennent effet à réception de la demande d'ouverture du DPR dûment complétée et signée, du mandat joint, accompagnés du règlement de la cotisation due au titre de l'ouverture du DPR et de la réalisation du 1<sup>er</sup> BPR. Les effets de la titularisation se trouvent ensuite prorogés du fait de la souscription de prestations complémentaires (Actualisation, Simulation, Liquidation, ...) par le titulaire et ce jusqu'à l'expiration du douzième mois suivant la dernière souscription par ce dernier d'une prestation. Passé ce délai, toute nouvelle commande devra faire l'objet d'une demande d'ouverture d'un DPR.
- La prestation de Liquidation prend effet à réception de la demande de réalisation et du règlement de la cotisation correspondante et prend fin 3 mois après la réception

de la dernière notification de pension ; la durée de la prestation couverte par la cotisation est limitée à 12 mois à compter de sa prise d'effet.

## 6 - Obligations de communication

Le titulaire s'engage à communiquer à FRANCE RETRAITE de manière complète, exacte et à jour les données personnelles le concernant et qui permettront à FRANCE RETRAITE de l'aider à reconstituer sa carrière professionnelle ; il s'engage à prévenir immédiatement FRANCE RETRAITE de toute modification affectant ces données. Le titulaire s'engage spécialement à compléter le cahier "historique de carrière" qui lui sera adressé par FRANCE RETRAITE après souscription d'une demande d'ouverture d'un DPR en y apportant toute la rigueur nécessaire et attendue.

## 7 - Cotisations

**Cotisations en vigueur :** Les cotisations en vigueur pour la demande d'ouverture d'un DPR et de réalisation du 1<sup>er</sup> BPR comme pour les demandes portant sur la réalisation de prestations complémentaires sont celles mentionnées dans le formulaire de Demande d'ouverture du DPR et dans les bons de commandes subséquents. Elles sont valables pour la période indiquée dans le formulaire et les bons de commandes. FRANCE RETRAITE peut modifier le montant de ses cotisations à tout moment, sous réserve des demandes valablement formées et en cours d'exécution.

## 8 - Confidentialité

FRANCE RETRAITE s'engage à garder le secret sur toutes les informations figurant sur l'ensemble des documents transmis à son intention.

En conséquence, FRANCE RETRAITE s'oblige expressément à :

- ne pas divulguer ni transmettre à un tiers, directement ou indirectement, tout ou partie des dites informations, sans autorisation écrite du titulaire,
- prendre à cet effet toutes dispositions utiles auprès de son personnel comme à l'égard des personnes et sociétés avec lesquelles elle est en relation,
- ne procéder à aucune diffusion ou publication sauf pour un usage interne de tout document mentionnant tout ou partie des dites informations.

Cependant, le titulaire d'un DPR accorde à FRANCE RETRAITE le droit d'utiliser l'ensemble des informations contenues dans son dossier à des fins d'analyses statistiques. Il accorde ainsi à FRANCE RETRAITE le droit d'utilisation et de publication des résultats d'analyses statistiques pour autant qu'aucune information individuelle ne puisse en être déduite soit directement, soit indirectement.

## 9 - Mandat

Le futur titulaire joint à sa Demande d'ouverture du DPR un mandat permettant à FRANCE RETRAITE de recueillir, au nom du titulaire, auprès des employeurs, des organismes de retraite et de capitalisation, l'ensemble des informations nécessaires à l'ouverture de son DPR et à son éventuel suivi. Il autorise également FRANCE RETRAITE à récupérer ces informations sous forme électronique si possible, par l'intermédiaire des sites des organismes concernés mis à la disposition des assurés.

## 10 - Résiliation

Le présent contrat peut être résilié à tout instant par FRANCE RETRAITE ou par le titulaire, par simple lettre recommandée avec demande d' accusé réception et sans mise en demeure préalable en cas d'inexécution de l'une quelconque de ces clauses.

## 11 - Propriété de l'information traitée par FRANCE RETRAITE

Toute présentation d'information par FRANCE RETRAITE demeure la propriété exclusive de FRANCE RETRAITE.

Le titulaire ne doit envoyer à FRANCE RETRAITE que des copies de documents nécessaires à la constitution de son DPR.

Dans le cas contraire et en cas de perte des originaux, la responsabilité de FRANCE RETRAITE ne pourra en aucune manière être recherchée.

## 12 - Réserves

FRANCE RETRAITE a pour objectif de fournir une information complète et objective sur les éléments de couverture sociale en matière de retraite.

L'évaluation des droits à la retraite du titulaire ainsi que les prestations complémentaires sont réalisés par FRANCE RETRAITE dans le cadre d'une obligation de moyens, à partir des éléments communiqués par les employeurs, les organismes de retraite et de capitalisation et par le titulaire d'un DPR. Ces évaluations n'ont donc qu'une valeur indicative et le service offert par FRANCE RETRAITE ne se substitue aucunement aux interventions des organismes sociaux, services publics ou de conseils spécialisés (avocats, experts comptables, ...).

## 13 - Non validité partielle

Si une des stipulations du contrat est tenue pour nulle ou sans objet, elle sera réputée non écrite et n'entraînera pas la nullité de l'ensemble des autres stipulations.

## 14 - Attribution de juridiction

En cas de litige survenant, soit pendant la durée et à propos de l'exécution du présent contrat, soit lors de la résiliation et à propos des conditions de celle-ci, et lorsque la loi le permet, seuls les tribunaux situés dans le ressort du siège social de FRANCE RETRAITE seront compétents.

## 15 - Informatique & Libertés

Les données à caractère personnel contenues dans le DPR concernant le titulaire sont obligatoires. Elles ont pour finalité la gestion du DPR et l'exécution du BPR, la gestion et l'exécution des prestations complémentaires ainsi que la prospection commerciale. Elles sont destinées, de même que celles recueillies ultérieurement, à FRANCE RETRAITE, responsable du traitement. Certaines informations peuvent être adressées à des tiers pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires.

FRANCE RETRAITE est tenue au secret professionnel à l'égard de ces données. Toutefois FRANCE RETRAITE est autorisée par le titulaire à communiquer les informations le concernant à des sous-traitants et/ou des prestataires pour des besoins de gestion. La liste des entreprises destinataires de ces informations est accessible sur demande auprès de FRANCE RETRAITE.

Conformément à la loi informatique et Liberté, vous disposez également d'un droit d'accès et de rectification auprès de FRANCE RETRAITE.

Toute demande est à adresser à FRANCE RETRAITE - 11 bis rue Volney 75002 Paris.